

# **cnahes**

---

conservatoire national  
des archives et de l'histoire  
de l'éducation spécialisée  
et de l'action sociale

---

## **Les Foyers Matter**

### **Synthèse historique**

#### **Avertissement :**

La présente synthèse, réalisée à l'issue d'un chantier d'archives, à partir d'un volume de documents relativement important mais forcément parcellaire et dans un temps limité ne prétend pas à l'exhaustivité ni à une présentation parfaitement équilibrée de l'histoire des Foyers Matter dans toutes ses périodes et dans toutes ses « racines » et « branches » institutionnelles. Elle n'atteint donc pas la qualité d'un véritable travail d'historien dont la méthode consiste essentiellement dans la critique et le croisement de sources multiples.

Elle éclairera sans doute quelques pans peut-être peu connus de cette histoire, comme par exemple l'action très féconde du pasteur Elie Robin au XIX<sup>e</sup> siècle ou bien le rôle essentiel joué dans les années 1950 par l'éducateur Henry Van Etten dans une conjoncture critique.

Sylvain Cid

Chargé de mission du CNAHES

Septembre 2018

## Table des matières

1. De la Société de patronage aux Œuvres Etienne Matter (1869-1982).....	3
1.1. Le pasteur Elie Robin et ses « œuvres de Belleville » (1869-1897).....	3
1.1.1. La Société de patronage et ses dirigeants.....	3
1.1.2. Le Patronage des prisonniers libérés.....	4
1.1.3. La Maison hospitalière.....	5
1.1.4. L'Œuvre de la Nouvelle-Calédonie.....	6
1.1.5. Le patronage des jeunes garçons protestants en danger moral.....	6
1.2. Avec Etienne Matter, agent puis secrétaire général (1897-1934).....	9
1.2.1. Les hommes.....	9
1.2.2. Le Patronage des prisonniers libérés et la Maison hospitalière.....	10
1.2.3. De l'Œuvre de Nouvelle Calédonie à l'Œuvre de la Guyane.....	11
1.2.4. Le Patronage des jeunes garçons protestants.....	11
1.3. Les dernières décennies du « patronage » (1934-1960).....	13
1.3.1. La Société et les hommes.....	13
1.3.2. Le Patronage des prisonniers libérés et la Maison hospitalière.....	14
1.3.3. Le Patronage des jeunes garçons en danger moral.....	15
1.4. Les Œuvres Etienne-Matter, une association de protection de l'enfance (1960-1982).....	17
1.4.1. Les hommes.....	17
1.4.2. Les foyers.....	18
2. Le Foyer du jeune libéré (1960-1982).....	19
2.1. Ernest Ungerer et l'Association du Foyer du jeune libéré.....	19
2.2. Les foyers « parisiens ».....	20
3. Les Foyers Matter depuis 1983.....	21
3.1. La nouvelle association.....	21
3.2. Les établissements et services.....	22
4. Des homes Saint-Christophe au Foyer éducatif Romanais.....	24
4.1. Les maisons d'enfants Saint-Christophe (1961-1982).....	24
4.2. Le Centre éducatif et professionnel « La Pinède » (1982-1986).....	26
4.3. Le Foyer éducatif Romanais.....	27

# 1. De la Société de patronage aux Œuvres Etienne-Matter (1869-1982)

## 1.1. Le pasteur Elie Robin et ses « œuvres de Belleville » (1869-1897)

### 1.1.1. La Société de patronage et ses dirigeants

La *Société de patronage des prisonniers libérés protestants* est fondée à Paris en 1869 à l'initiative d'un pasteur réformé de 44 ans, Elie Robin. Il semble qu'elle soit la première du genre. Certes, d'autres sociétés de patronage lui préexistent dans le champ pénitentiaire à l'instar de la toute première, formée par le député Alphonse Bérenger et l'inspecteur des prisons Charles Lucas en 1833<sup>1</sup>, mais celles-ci ne s'adressent qu'à des mineurs délinquants. Très vite, en 1870, l'administration pénitentiaire suscite à son tour la création d'une *Société générale pour le patronage des libérés*. Si celle-ci dépassera son modèle protestant en envergure, c'est bien à tort qu'elle s'arrogera plus tard le titre de « *première institution qui se soit occupée, en France, du patronage des adultes* »<sup>2</sup>...

Né à Marennes en Charente-Maritime en 1825, Elie Robin a tenu pendant 15 ans, de 1853 à 1868, l'aumônerie protestante de la Maison centrale d'Eysses, dans le Lot-et-Garonne, près de la ville de Monflanquin où il servait comme pasteur. Ses rapports avec les prisonniers l'y ont convaincu de s'engager dans le patronage des libérés, face au manque de protection et de travail qui attend ces derniers à leur sortie. A Eysses, il a déjà formé le projet d'un comité de patronage local qui a vu le jour en 1867. Il a relaté aussitôt ces premiers pas dans une brochure : *Expériences d'un pasteur aumônier d'une maison centrale* (1867), où il montre comment, après plusieurs années de patronage, le nombre de prisonniers protestants est tombé de 45 à 15. Cette publication est la première d'une série. Elie Robin ponctuera à l'avenir chaque étape de son action par la sortie d'un ouvrage ou d'un rapport pour l'expliquer et lui assurer la plus large diffusion.

En juillet 1868, il est appelé à desservir la paroisse populaire de Belleville à Paris comme pasteur auxiliaire<sup>3</sup>... « *dans le pays même du vagabondage* » pour citer l'écrivain Maxime Du Camp qui s'intéressera à ses réalisations. Son désir de poursuivre l'œuvre de relèvement entreprise à Eysses l'amène à rechercher de nombreux concours pour fonder la *Société de patronage des prisonniers libérés protestants de Paris* l'année suivante. Ses acolytes sont les banquiers Alfred André, Félix Vernes et Jean Boissonnas, le baron et conseiller d'Etat Léon de Bussière, le général orléaniste, ancien député et baron de Chabaud-Latour, l'avocat à la Cour de Cassation Alfred Monod, le docteur Henry Morin, médecin à la Maison des diaconesses de Reuilly, les ingénieurs Louis Sautter et Fuchs, Jules de Seynes, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, Gallay, ... Le premier président en est Félix Vernes et le premier secrétaire général Elie Robin. Les statuts sont rapidement approuvés par le ministère de l'Intérieur, lequel autorise d'ores et déjà la moitié des vingt membres du Comité à visiter les prisons civiles de Paris. Les objectifs sont ainsi définis à l'article 2 :

« La Société a pour but d'encourager les libérés qui manifestent le désir de bien faire, et de les aider à se procurer des moyens d'existence par le travail. Par des visites dans les prisons, elle s'efforce de préparer son œuvre, en exerçant une influence morale et religieuse sur les détenus qui acceptent son intervention. »

Un ouvrage à grand succès d'Elie Robin, *Les Prisons de France et le patronage des prisonniers libérés*, publié en 1869, vient opportunément faciliter la réussite de l'entreprise.

Dès lors, la Société de patronage cumule les marques de reconnaissance. En 1875, elle reçoit une première allocation de l'Etat. En 1878 et en 1889, elle est honorée d'un diplôme d'honneur et d'une médaille d'argent à l'Exposition de Paris. En 1890, elle est reconnue comme établissement d'utilité publique. Dans le même temps, Elie Robin prend une part active aux premiers Congrès

<sup>1</sup> La Société pour le patronage des jeunes détenus et des jeunes libérés du département de la Seine.

<sup>2</sup> Union des sociétés de patronage de France, *Enquête sur le patronage*, Angers, A. Burdin, 1896, p. 19.

<sup>3</sup> Il deviendra pasteur titulaire de la paroisse, au temple du 97 rue Julien Lacroix, en 1875.

pénitentiaires internationaux qui se tiennent à Londres (1872), Stockholm (1878), Rome (1885) puis Paris (1895). Il est un membre actif de la Société générale des prisons qui est créée en 1877 en France comme un laboratoire de la législation pénale. Il y présentera un certain nombre de rapports nourris de ses observations et réflexions sur les expériences étrangères, en particulier en Angleterre et aux Etats-Unis.

La Société de patronage va peu à peu abriter plusieurs œuvres ou « branches » : le Patronage des prisonniers libérés d'abord, l'œuvre « mère », mais aussi la Maison hospitalière fondée en 1880, l'Œuvre de la Nouvelle Calédonie reprise en 1881, puis le Patronage des jeunes garçons protestants fondé en 1895 ou 1896. Celles-ci sont conçues comme complémentaires entre elles, intervenant à différents stades de ces carrières délinquantes qui peuvent faire passer de l'enfance vagabonde jusqu'à l'enfer du bagne en passant par le chômage et la prison.

### 1.1.2. Le Patronage des prisonniers libérés

De 1869 à 1893, selon ses propres chiffres, la Société aura fait visiter environ 12500 détenus dans les prisons et suivi 3285 prisonniers libérés (soit 1539 patronnés et 1745 secourus) en l'espace de 24 ans. En 1877, elle concourt à la formation d'un Comité auxiliaire pour les libérés de la prison centrale de Poissy. Elle entreprend aussi des démarches auprès des administrations compétentes en faveur de ses protégés, soit pour faciliter leur libération conditionnelle sous la tutelle du Patronage, soit pour réclamer la réhabilitation qui est accordée de plein droit après une période prolongée de bonne conduite.

Deux règles édictées dans son règlement intérieur limitent le cadre d'action de la Société de patronage :

« ne point donner de secours d'argent à ses protégés, ni pendant ni après la captivité » [article 5] et « [n'accepter] que le patronage des prisonniers repentants et désireux de se relever par le travail » [article 7].

Ce patronage est conçu par le pasteur Robin comme une action de longue haleine :

« La première condition du patronage est en effet la visite des prisonniers, faite non à la dernière période de l'emprisonnement lorsque le détenu va être mis en liberté, mais au premier moment de la détention. On ne peut recommander un homme que l'on ne connaît pas car toute démarche pour son placement engage la responsabilité de la société qui le patronne. Pour le connaître, il faut l'avoir vu souvent, avoir étudié son caractère et ses dispositions, gagné sa confiance et l'avoir bien pénétré des conditions mises au patronage offert. Ces conditions connues, s'il persiste dans les bons sentiments manifestés au membre visiteur et s'il se présente ensuite au patronage, la société de patronage possède une certaine garantie morale, acquise par une connaissance personnelle du libéré et elle peut intervenir alors utilement pour lui. »

La sélection entre les « bons » et les « mauvais » s'établit alors assez naturellement, sans avoir à craindre « *l'exploitation, par les détenus, de la charité et des efforts du patronage* » :

« Ces visites ont permis de prouver aux prisonniers les sentiments affectueux qu'on leur portait. Ceux qui n'avaient nulle intention de changer de vie se sont tenus à l'écart ; mais ceux qui avaient le désir de bien faire sont venus au patronage. »

Dès lors, le prisonnier libéré « de bonne volonté », muni d'une carte de recommandation du visiteur, pourra se présenter à l'adresse de la Société où il recevra une assistance à la fois matérielle et morale. Le dispositif d'assistance matérielle se structure peu à peu dans les premières décennies. En 1872, la Société commence par s'adjoindre un agent, M. Morize, chargé de pourvoir à l'habillement et à l'entretien momentané des libérés sans ressources et de les aider à se procurer du travail. En 1880, elle ouvre la *Maison hospitalière*, un asile temporaire offrant un travail facile aux patronnés. Dès lors, l'assistance matérielle, toujours très courte, est conditionnée à l'engagement de travailler une partie de la journée dans la maison, l'autre partie étant consacrée à la recherche d'un travail. L'assistance morale, quant à elle, « *est prolongée aussi longtemps que cela est nécessaire pour mettre à flot le*

*détenu et assurer son relèvement. »<sup>4</sup>*

### 1.1.3. La Maison hospitalière

La *Maison hospitalière pour les ouvriers protestants sans asile et sans travail* qui ouvre le 1<sup>er</sup> octobre 1880 au 32 rue Clavel est sans doute la réalisation de la Société de patronage la plus commentée par ses contemporains. Presque mitoyenne au domicile du pasteur Robin, au n°26, elle est décrite par Maxime Du Camp comme une « *petite maison, de chétive apparence, qui a dû être un vide-bouteille à l'époque où Belleville, encore libre de fortifications, verdoyait de jardins attenants à des restaurants champêtres* ». La population accueillie ne se limite pas aux prisonniers libérés car le nouvel établissement est avant tout voué à un objectif de prévention. Le chômage expose à devenir mendiant et vagabond : il s'agit de prévenir une première condamnation au moyen de *l'assistance par le travail*. A cette fin, des cartes d'admission sont aussi mises gratuitement à la disposition des juges d'instruction. Elie Robin reconnaîtra l'inspiration anglaise de cette œuvre, à la fois sur le plan philosophique jusqu'à ses aspects les plus pratiques :

« Un philanthrope anglais, le Dr Bernardo, a fait fabriquer par les petits arabes de Londres, en une seule année, des petits fagots, pour une somme très considérable, (plus de soixante-mille francs). Voilà une industrie à la portée de tous. [...] La Maison Hospitalière de la rue Clavel, 26, s'en est inspirée : elle a établi un atelier de fabrication de ces petits fagots destinée à allumer des feux. L'écoulement en est facile. C'est par centaine de mille qu'on pourrait en fabriquer à Paris avec du bois de démolition, et les malheureux abrités dans les asiles, au lieu de recevoir l'aumône, pourraient gagner facilement leur nourriture et leur coucher, comme cela se fait en Angleterre. »

En 1887, un accord est passé avec la Délégation générale des Diaconats de l'Eglise réformée de Paris pour que les protestants arrivés à Paris et qui se présentent sans ressources et sans domicile dans les paroisses soient dirigés vers la Maison hospitalière. Là encore, selon une notice de 1893 :

« Cette organisation permet de distinguer les mendiants et les vagabonds de profession des ouvriers dénués mais laborieux ; elle respecte leur dignité en leur offrant du travail au lieu d'une aumône ; de plus elle atténue considérablement les dépenses de la charité et permet d'étendre à un plus grand nombre les bienfaits de l'assistance par le travail. »

L'ouvrier se voit délivrer à son admission un bon de travail d'une valeur d'un franc cinquante qui n'est payé qu'à la condition d'être utilisé. Il peut s'il le souhaite y demeurer dix jours en moyenne et décupler ainsi la valeur de son bon. Ce salaire doit avant tout lui permettre de renouveler ses vêtements usés et de se présenter convenablement aux ateliers. Selon un modèle d'assistance par le travail bien organisée, seuls les frais d'outillage et d'administration doivent rester à la charge de la charité.

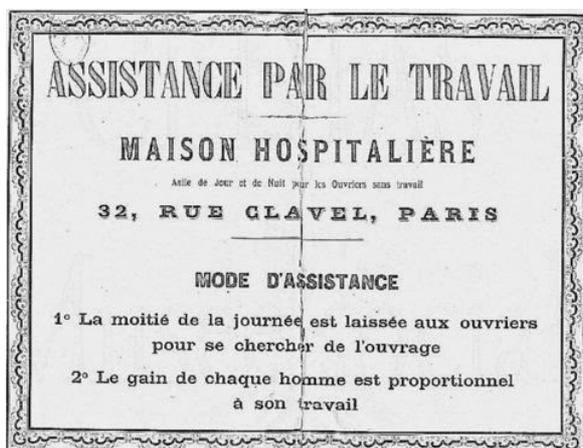
En 1891, la Société de patronage fait l'acquisition au prix de 156.000 francs d'un vaste immeuble au 36 rue Fessart pour y déménager sa Maison hospitalière, malgré l'hostilité affichée des habitants du plateau de Belleville<sup>5</sup>. En 1892, 959 hommes y sont « hospitalisés ». 695 d'entre eux y travaillent cette année-là 9879 journées, soit en moyenne 14 jours et demi chacun. Ils apportent ainsi un produit net de 6220,40 francs et nécessitent des dépenses de 7237,95 francs pour leur entretien et de 1578,70 francs pour leurs salaires, vêtements et chaussures.

Au cours des années 1880, Elie Robin propage ses idées sur l'assistance par le travail à travers en particulier son rapport sur les mendiants et les vagabonds qu'il présente lors de quatre séances successives de la Société générale des prisons en 1885, puis dans un nouvel ouvrage traitant de ces questions, *Hospitalité et travail*, paru 1887. Là encore, il fait œuvre pionnière pour l'époque, même

<sup>4</sup> Intervention du pasteur Robin dans la discussion sur le rapport du pasteur Arboux sur les visites dans les prisons, séance du 16 mai 1888 de la Société générale des prisons, *Bulletin de la Société générale des prisons*, n°6, juin 1888, p.658-659.

<sup>5</sup> *Le Figaro*, 12 février 1891, p. 2.

si l'assistance par le travail est loin d'être une idée tout à fait nouvelle dans l'histoire. La Maison hospitalière est largement soutenue et citée en exemple par le Comité central des œuvres d'assistance par le travail (CCOAT) qui se met en place en avril 1891 sous la présidence de Jules Simon. A l'instar de l'Office central des œuvres de bienfaisance (OCOB) fondé l'année précédente, ce nouveau comité, auquel participe le pasteur Robin, entend organiser la charité sur des bases scientifiques. On lui doit l'essor dans les années 1890 des sociétés privées d'assistance par le travail parisiennes.



Annonces dans la presse sur la Maison hospitalière située 32 rue Clavel puis 36 rue Fessart

#### 1.1.4. L'Œuvre de la Nouvelle-Calédonie

C'est en 1881 que la Société de patronage reprend l'Œuvre de la Nouvelle-Calédonie, créée en 1872 par un *Comité de secours religieux en faveur des condamnés protestants*. Celle-ci entendait agir spécifiquement en direction des déportés politique de la Commune. Le projet s'était concrétisé par l'envoi avec l'aide du gouvernement d'un aumônier à Nouméa, le pasteur Rey, ainsi que d'un instituteur pour visiter les camps et l'hôpital pénitentiaire, faire célébrer la messe dans les pénitenciers et mettre des livres à la disposition des détenus. Mais en 1879, l'amnistie des condamnés politiques et leur retour à Paris semblent rendre caduque la raison d'être de l'œuvre. Le Comité se dissout, alors que pourtant à Nouméa, le pasteur Charbonniaud successeur du pasteur Rey refuse d'abandonner les autres forçats et choisit de conserver son poste.

La Société de patronage vient remplacer en 1881 le Comité disparu et prend des mesures pour compléter le traitement du pasteur-aumônier. Sous la direction du pasteur Lengereau arrivé en 1886, un temple sera construit à Nouméa avec le concours de la population libre et la participation de l'Etat et des protestants de la métropole.

#### 1.1.5. Le patronage des jeunes garçons protestants en danger moral

De création plus tardive, en 1895 ou 1896, le Patronage des jeunes garçons est la « branche » de la Société de patronage la plus associée à la figure d'Etienne Matter tant il y imprimera sa propre marque à partir de son entrée en fonctions en 1897. De fait, à son arrivée, cette activité est encore

modeste : quatre enfants sont placés en apprentissage à Paris, quatre autres le sont dans l'Ardèche près de Vernoux<sup>6</sup>. Ce moment fondateur ne doit pourtant pas masquer ce qui a été réalisé auparavant par le pasteur Robin et selon de toutes autres orientations.

En 1873 déjà, dans son ouvrage *La Question pénitentiaire*<sup>7</sup> publié après le Congrès de Londres, le pasteur Robin, réclamait que « *l'éducation des enfants vagabonds, vicieux ou abandonnés par leurs parents, soit déclarée obligatoire par la loi ; que l'Etat, les départements, les villes ou la charité privée créent pour ces enfants des écoles industrielles...* » Son appel à une formation « industrielle » s'écarte alors du modèle agricole de placement dominant, d'abord pratiqué à l'Assistance publique avant d'être largement plébiscité plus tard par les sociétés de patronage s'occupant d'enfants. A la Société de patronage, il commence à accueillir à la fois des enfants de la prison de la Petite Roquette en liberté provisoire, ainsi que des enfants abandonnés ou insoumis confiés directement par leurs parents. Dans son *Paris charitable* paru en 1888, Maxime Du Camp évoque à sa manière les prémises de cette expérience :

« Je crois bien que [le pasteur Robin] fit un essai personnel avant de s'adresser à ses coreligionnaires. Il recueillit deux enfants abandonnés ou qui s'étaient évadés de la maison paternelle ; ils n'avaient ni feu ni lieu, vivaient comme des sauvages, hargneux et grossiers, sachant éviter les « cognes », qui sont les gardiens de la paix, dépenaillés, dormant deci, delà, au hasard du gîte qu'ils découvraient, et se préparant une existence dont le bagne aurait vu la fin. L'un d'eux n'était pas seulement un vagabond, c'était un voleur, assez adroit pour ne s'être jamais laissé surprendre, mais de main alerte et peu scrupuleuse. Le pasteur y mit du zèle, car il a réussi dans la tâche qu'il avait entreprise. Sous son influence, ces deux vauriens se sont relevés. L'un est un bon ouvrier ; l'autre – le voleur – s'est engagé [dans l'armée] lorsque son âge le lui permit. »

Après les premières réunions en 1874, les bases sont jetées en 1877 d'une « maison d'éducation préventive » dite *Ecole industrielle*. Celle-ci est installée au 7 de la rue Clavel et placée sous la direction d'une nouvelle société indépendante, la *Société d'éducation et de patronage des enfants protestants insoumis*, autorisée en 1878 et dont le siège est au n°24 de la même rue. En amont, cette association effectuera aussi des visites de jeunes détenus protestants du département de la Seine. Maxime Du Camp consacrera tout un chapitre de son ouvrage à l'établissement<sup>8</sup> :

« Au fond du préau, avec l'aspect d'une petite fabrique de province, l'Ecole industrielle élève ses deux étages : au premier, les ateliers ; au second, le dortoir. Dans le sous-sol s'étend une large cave bien aérée, où les enfants peuvent jouer pendant les jours de pluie. L'établissement est séparé des jardins voisins par des murs trop bas, qu'il est facile de franchir et qui sont propices aux évasions. Parfois un gamin s'en va, car le vagabondage l'appelle au dehors ; on ne tarde pas à le ramener, à moins qu'il ne revienne de lui-même, l'air contrit. »

Les enfants en apprentissage y sont alors (en 1888) au nombre de 34 : 18 placés par leur famille, 7 envoyés par l'Assistance publique, 9 récupérés à la prison de la Petite-Roquette. Une quinzaine d'entre eux sont apprentis à l'extérieur chez des serruriers, des relieurs, des tapissiers et reviennent coucher et prendre leurs repas rue Clavel. La vingtaine d'autres sont en internat et divisés en deux ateliers de cordonnerie.

Là encore, Elie Robin est allé chercher son inspiration du côté des *industrial schools* d'Angleterre et des Etats-Unis. En 1878, il présente un long rapport sur le sujet au cours de trois séances de la Société générale des prisons, avant de publier en 1880 son ouvrage *Les Ecoles industrielles, ou de la protection des enfants insoumis ou abandonnés*. Il y appelle de ses vœux une adaptation de la législation française qui permette aux juges le placement de jeunes vagabonds dans ce type d'établissements. Rue Clavel pourtant, l'expérience « industrielle » tourne court. En 1883 a été créée parallèlement au sein de la Société de patronage *l'Œuvre pour les enfants moralement abandonnés* qui pratique ses tout premiers placements agricoles dans des fermes de l'Ardèche à partir

<sup>6</sup> Jean Cadier, *Etienne Matter (1859-1934), témoignages et souvenirs*, Nouvelles Société d'éditions de Toulouse, 1936, p. 59.

<sup>7</sup> Elie Robin, *La Question pénitentiaire*, publié par le Comité international d'organisation du 1er Congrès pénal et pénitentiaire international, tenu à Londres, du 3 au 13 juillet 1872, Paris, J. Bonhoure, [1873].

<sup>8</sup> Maxime Du Camp, *Paris charitable*, Paris, Hachette, 1888 ; chapitre III « Les associations protestantes », premier sous-chapitre « L'Ecole industrielle », p. 161-200. L'Ecole est alors dirigée par le pasteur Charbonniaud, revenu de Nouvelle-Calédonie pour raisons de santé.

de 1884<sup>9</sup>. Le *Patronage des jeunes garçons protestants en danger moral* sera en fait issu de la fusion de la *Société d'éducation des enfants protestants insoumis* qui revient pour ainsi dire dans le giron de la « société mère » avec cette œuvre de placement agricole. Il marquera une normalisation par l'adoption du modèle dominant du placement agricole, même si les placements artisanaux à Paris ne sont pas encore tout à fait abandonnés.

---

<sup>9</sup> Association Les Foyers Matter, « Présentation du Foyer des jeunes Les Barutes », [années 1980], page 1 (AD 26, fonds Foyers Matter).

## 1.2. Avec Etienne Matter, agent puis secrétaire général (1897-1934)

### 1.2.1. Les hommes



En 1896, âgé de 71 ans, le pasteur Robin songe à s'adjoindre un jeune collaborateur dans la conduite de ses œuvres à Belleville. Après la publication d'une offre, la candidature d'Etienne Matter pour le poste d'agent général est retenue en séance du Comité de la Société de patronage le 27 janvier 1897. Etienne Matter est alors un jeune constructeur de 37 ans. Né à Paris et fils de pasteur, il est sorti ingénieur de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures et s'est installé avec son épouse à Rouen pour y diriger l'ancienne maison de construction de machines à vapeur de Thomas Powell. En 1893, le décès de son épouse lors d'une épidémie de grippe le laisse seul avec quatre enfants. C'est au passage l'année suivante d'une mission salutiste à Rouen qu'il fait l'expérience d'une conversion radicale qui lui inspire le désir ardent d'entrer dans l'action apostolique. Il est d'abord fortement influencé par Catherine Booth, dite « la Maréchale », fille du fondateur de l'Armée du Salut qui est venue en France implanter l'œuvre de son père en 1881. Il se rapproche aussi du pasteur de Rouen Jean Bianquis, créateur à Rouen en 1891 d'une section de la Croix-Bleue,

puis premier président à Paris de la Société française de tempérance de la Croix-Bleue en 1893. Doublement engagé à l'Armée du Salut et à la Croix-Bleue, Etienne Matter quitte l'industrie et ferme son usine en proie aux difficultés en 1896. C'est sur le conseil du pasteur Bianquis qu'il candidate au poste d'agent général de la Société de patronage à la fin de la même année.

A la présidence se sont déjà succédé plusieurs personnalités protestantes à la suite du banquier Félix Vernes : le général de Chabaud-Latour, le pasteur et sénateur Edmond de Pressensé, le conseiller à la Cour de Cassation Alfred Monod. En 1897, le député de Loire-Inférieure Maurice Sibille entame un mandat de président qui durera 35 ans jusqu'à son décès en 1932, presque autant que la carrière d'Etienne Matter qui s'achèvera aussi à son décès en 1934. Tous deux partageront des terrains d'engagement communs comme la lutte antialcoolique ou la campagne pour la fermeture du bague de Cayenne à partir de la fin des années 1920.

Le pasteur Robin est resté le secrétaire général de la Société de patronage. Il fonde au dehors en 1901 ou 1903 le premier asile de relèvement pour alcooliques en France, « La Ruche » au Pré Saint-Gervais. Nommé chevalier de la légion d'honneur en 1904, il s'éteint le 24 octobre 1907 à l'âge de 82 ans à son domicile du 26 rue Clavel.

Etienne Matter ne lui succèdera au secrétariat général que bien plus tard, probablement en 1925.<sup>10</sup> Cette année-là, la Société de patronage recrute un nouvel agent général, l'ingénieur Léon Couderc, la Maison hospitalière restant sous la haute main d'Etienne Matter jusqu'en 1929. Par-delà ses fonctions à la Société de patronage, ce dernier se révèle un animateur de réseaux très actif, en

<sup>10</sup> Cette date, en tout cas postérieure à 1914, reste à confirmer ou préciser. Durant la Première Guerre mondiale, Etienne Matter a par ailleurs servi comme officier de complément puis commandant d'artillerie territoriale.

particulier depuis son domicile du 55 rue de Vaugirard où il tient salon avec son épouse. Il assure de 1910 à 1927 la présidence de la Société de tempérance de la Croix-Bleue. Il est l'artisan de l'extension à la France de l'Alliance universelle pour la paix par le moyen des Eglises en avril 1914, du lancement des Semaines protestantes à partir de 1920, de l'implantation d'une Maison du protestantisme français au 47 rue de Clichy, de la création en 1925 de l'Association amicale des rapporteurs et délégués aux tribunaux pour enfants. Il participe au Comité directeur de la Société des missions évangéliques de Paris et au Comité de la Fédération du christianisme social. Il est enfin membre de la Société générale des prisons, de l'Union des Sociétés de Patronage, de la Société internationale des questions d'assistance. En 1928, l'agent général Couderc s'essaie à dresser le programme éclectique d'une journée type d'Etienne Matter :<sup>11</sup>

« M. Matter reçoit le matin chez lui une mère qui vient lui parler de son garçon, difficile, qu'il essaiera de placer. Il monte ensuite au siège des œuvres de Patronage, dont il est l'âme. Aussitôt à son bureau, il tire de son portefeuille un paquet de lettres de détenus, de parents, de pupilles, etc. Il dicte des réponses, en écrit une partie lui-même, reçoit, entre-temps, un homme sorti de prison la veille, un chômeur désespéré, les fait entrer à la Maison hospitalière pour les ouvriers sans travail. Il va voir les garçons en séjour à l'Asile temporaire qui attendent leur départ pour les belles campagnes du Midi, où ils redeviendront de bons petits et d'honnêtes travailleurs. Vers onze heures, il se dirige rapidement vers la proche station du métro des Buttes-Chaumont [...] et arrive peu après à l'Agence de la Croix-Bleue, qu'il ne quittera que bien après midi sonné. Rentré tardivement chez lui, après un rapide déjeuner, il part pour la prison de Fresnes visiter les détenus qui lui ont été signalés, surtout ceux dont la libération approche, pour faire, avec eux, des projets d'avenir. Dans chaque cellule où il passe, il laisse un rayon d'espérance. Il a convoqué chez lui pour cinq heures la réunion de quelque comité des multiples œuvres dont il est la cheville ouvrière. La séance ne sera jamais trop longue, car, avec lui, les paroles inutiles sont bannies et les questions rapidement réglées. Il aura encore le temps d'aller, avant le dîner faire une autre démarche utile. Mais sa journée n'est pas terminée : il a donné rendez-vous à la gare Saint-Lazare pour neuf heures à un homme interdit de séjour auquel il a procuré un billet à demi-tarif pour une ville non interdite, et qu'il tient à embarquer lui-même. Souvent, il s'est trouvé seul au rendez-vous, sans que cela entame ou décourage sa bonne volonté. De retour au foyer, il écrira jusque très tard dans la nuit de nombreuses lettres, toutes utiles, pour l'un de ceux dont il porte les fardeaux. »

### 1.2.2. Le Patronage des prisonniers libérés et la Maison hospitalière

La branche historique du Patronage continue à mobiliser aumôniers et visiteurs de prisons sur toute la période. A travers sa participation à la Société générale des prisons et à l'Union des sociétés de patronage, la Société de patronage s'engage aussi dans le débat contemporain sur les réformes à accomplir.

La Maison hospitalière récupère en 1927 à la fois l'actif et les missions de la *Société de patronage des prévenus acquittés de la Seine*. Fondée en 1836 puis reconnue d'utilité publique en 1900, celle-ci vient de décider sa dissolution et la fermeture de son asile de la rue Planchette à Paris (12<sup>e</sup>).

La vente de fagotins (allume-feux) imaginée par le pasteur Robin continue d'assurer un revenu aux prisonniers libérés et aux ouvriers sans travail jusqu'en 1929. A cette date, la diminution des ventes ainsi que les lourds retards enregistrés dans la livraison d'étiquettes déterminent une réorientation vers la fabrication d'étiquettes. Celle-ci offre à ses débuts des résultats encourageants (50 000 à 60 000 étiquettes par jour). Les bénéfices sont répartis à hauteur de la participation de chacune des trois œuvres, à titre d'amortissement : 30% à la Maison hospitalière, 60% au Patronage des garçons, 10% au Patronage des prisonniers. La philosophie de l'assistance par le travail subit néanmoins la concurrence de l'assistance gratuite, comme en témoigne ce constat lancé au Comité du 9 juin 1932 :

---

<sup>11</sup> Jean Cadier, *Etienne Matter (1859-1934), témoignages et souvenirs*, Nouvelles Société d'éditions de Toulouse, 1936, p. 204-207.

« Malgré les grands froids, nous n'avons pas été débordés, car les paresseux professionnels recevaient de nombreux secours sans travailler ».

Mais la crise conduit à partir de 1933 à la fréquente saturation du dortoir et de l'atelier, où l'on accepte des prix très bas pour conserver le marché. La Maison hospitalière doit aussi lutter contre l'alcoolisme de ses protégés :

« Le secrétaire général rend compte des incidents fréquents qui se produisent le samedi soir et le dimanche soir, les hommes employant très souvent à boire les acomptes qui leur sont donnés le samedi. Ces acomptes sont de l'ordre de 8 à 10 francs. Le Comité décide qu'à l'avenir il pourra être donné plusieurs acomptes dans la semaine, par exemple le mercredi et le samedi, mais que ces acomptes ne seront jamais supérieurs à 3 f. Il sera également spécifié dans le règlement qu'il est absolument interdit d'introduire du vin à la Maison hospitalière. » (Comité du 9 juin 1932)

### 1.2.3. De l'Œuvre de Nouvelle Calédonie à l'Œuvre de la Guyane

La fin de la transportation au bagne de Nouvelle Calédonie décidée en 1897 semble déterminer la cession ou l'extinction de l'Œuvre de Nouvelle Calédonie, même si les prisonniers déjà présents y finiront leur vie. Dans les années 1900 s'y substitue l'Œuvre de la Guyane qui constitue désormais le *Patronage des condamnés protestants aux travaux forcés et à la relégation* au sein de la Société de patronage.

Celle-ci se porte aux avant-postes du mouvement abolitionniste du tournant des années 1930 qui, à la suite de l'enquête d'Albert Londres publiée dans *Le Petit Parisien* à partir de 1923, est à l'initiative de propositions de loi soutenues par le député de la Guyane Gaston Monnerville. En 1929, son président député, Maurice Sibille, dépose une proposition de loi « *tendant à modifier les conditions d'exécution de la peine des travaux forcés par des dispenses de transportation à des condamnés non relégables, et par la suppression de la résidence obligatoire des libérés en Guyane* ». De son côté, Etienne Matter participe à partir de 1930 aux travaux d'une commission de réforme du code pénal présidée par son frère Paul, alors procureur général près la Cour de Cassation, qui dépose un texte en 1934. Contre les vices de la promiscuité du bagne, le secrétaire général de la Société de patronage se prononce en faveur d'un emprisonnement cellulaire temporaire sur le modèle de la prison de Louvain<sup>12</sup> :

« La cellule, c'est l'avenir. Je ne veux pas la cellule atrocement éternelle, l'effacement sinistre d'un être humain. Ce n'est pas un châtiment, c'est un remède... Et M. Matter m'explique. Après la solitude de jour et de nuit, celle de nuit seulement, le travail en commun avec la prophylaxie de dix mètres entre chaque travailleur. De Louvain, le forçat passe à Gand. Là, un régime approprié lentement le prépare au retour à la vie, à la résurrection. »

Dans le même temps, l'Œuvre de la Guyane subit une grave crise du fait de l'impossibilité de trouver un délégué de la Société de patronage pour aller en Guyane. En 1934, ses fonds sont définitivement liquidés en faveur de la mission de l'Armée du Salut que dirige l'enseigne Charles Péan en vue de fonder deux foyers du bagnard libéré à Saint-Laurent-du-Maroni et à Cayenne.

### 1.2.4. Le Patronage des jeunes garçons protestants

Pris en main par Etienne Matter, le Patronage des jeunes garçons protestants connaît un développement important qui doit beaucoup aux lois de protection de l'enfance de 1889 et 1898. Dix ans après son arrivée, l'effectif des enfants recueillis et placés est passé de 6 à 322. Ceux-ci sont des

---

<sup>12</sup> Propos d'Etienne Matter recueillis dans l'article : « Les bagnards de Paris », *Le Petit Journal*, 14 février 1931, p. 1-2.

enfants traduits en justice pour des délits peu graves et confiés par les magistrats pour leur éviter la maison de correction, ou des enfants simplement signalés comme étant en danger moral par défaut de surveillance, inconduite des parents, abandon, mauvais traitements ou fréquentation de mauvais camarades. Il faut attendre 1900 pour que la Société de patronage complète ses statuts pour inclure cette branche d'activité et prévoir « *la création d'asiles pour les enfants en danger moral, leur placement dans d'autres établissements ou chez des particuliers* ». Elle est habilitée dans la foulée par arrêté du président du Conseil et ministre de l'Intérieur le 3 septembre 1900 pour recevoir des Tribunaux l'exercice des droits de la puissance paternelle sur les enfants qui lui seraient confiés à la suite de la déchéance prononcée contre les parents (loi du 24 juillet 1889).

Sur le modèle du Patronage de l'enfance et de l'adolescence fondé en 1890 par le juge Henri Rollet, le Patronage des jeunes garçons protestants s'est doté en 1897 d'un asile temporaire au 36 rue Fessart pour observer, soigner, mettre au travail et commencer à moraliser pendant un séjour de deux à trois semaines les garçons qui lui sont confiés. L'établissement est d'abord dirigé par M. Joyez, relieur à son compte. Le patronage donne aux enfants vêtements, linge et chaussures et s'acquitte des frais de pension et de voyages en vue de leur placement à Paris ou de préférence à la campagne, auprès de parents jugés sérieux, dans un orphelinat, un asile ou bien à la colonie agricole pénitentiaire protestante de Sainte-Foy-la-Grande en Gironde. La recherche du placement en province est assurée par l'agent régional pendant le temps de l'observation. C'est lui qui dirige les enfants vers leur destination définitive, fixe leurs gages avec les patrons, gère leurs pécules, verse leurs économies sur un livret de Caisse d'épargne et les visite régulièrement. Le Comité directeur de Paris fait en outre visiter tous les placements chaque année par le secrétaire général ou l'agent général. A partir du premier centre de placement de Vernoux en Ardèche se constitue un Comité régional à Valence pour l'Ardèche et la Drôme. Un autre centre de placement est créé en Corrèze, probablement vers 1918. A l'Assemblée générale de 1933, le rapport moral estime à 75 à 80% la part des garçons se conduisant bien. Un crédit est affecté à la récompense des plus méritants pour neuf à dix montres et 40 à 50 abonnements *Journal des Eclaireurs* « *Sois Prêt* » pour les autres garçons intéressants (Comité du 30 novembre 1934).

Le développement de l'œuvre commande des aménagements à l'asile temporaire où sont construites des chambrettes individuelles en 1922. De même, lorsque la Société de patronage projette en 1930 de construire rue Fessart un nouvel asile plus vaste pour recevoir davantage d'enfants, elle envoie son agent général en Belgique et dans le Nord pour y enquêter sur les œuvres de patronage. Aux dortoirs communs que possèdent la plupart des œuvres visitées, le Comité marque encore sa préférence pour les chambrettes individuelles fermées pendant la nuit des établissements publics. Le Patronage n'est pourtant pas épargné par les campagnes de presse menées au cours des années 1930 contre les « bagnes d'enfants » publics et privés. Leur principal porte-voix, Alexis Danan, porte la première estocade dans le numéro de *Paris Soir* du 3 octobre 1934 en évoquant<sup>13</sup>

« ce patronage privé de la rue Fessart, à Paris, où les enfants couchent, comme des fauves, dans des cages superposées. Il s'y trouve, en ce moment un épileptique de 15 ans ».

Un certain Roland-Michel enchérit dans les colonnes du *Petit Journal* le 21 octobre en livrant le récit de sa visite sur les lieux guidé par Léon Couderc<sup>14</sup> :

« [...] - Voyez-vous, me confia l'agent général, cet établissement est pauvre, très pauvre même.

L'aspect de ses bureaux à odeur d'officine m'avait déjà renseigné. Je l'interrogeai pourtant :

- L'existence de la maison est assurée par les dons, souscriptions, etc... et l'Etat doit vous allouer quelque chose ?
- En effet, quatre francs cinquante par jour et par enfant puisque nous ne prenons que les plus de treize ans.

---

<sup>13</sup> Alexis Danan, « Le scandale des bagnes d'enfants : un jeune enfant de 4 ans et demi a été découvert par « Paris-Soir » dans une maison de correction ! », *Paris-Soir*, 3 octobre 1934, p. 3.

<sup>14</sup> Roland-Michel, « L'enfance en détresse : où l'administration est prise en flagrant délit d'insouciance criminelle », *Petit Journal*, 21 octobre 1934.

D'ailleurs nos pensionnaires sont peu nombreux, ce qui laisse à notre œuvre un caractère tout à fait familial. Ainsi, nous n'avons actuellement que cinq enfants ; nous pouvons en accepter au maximum huit, car nous ne disposons que de huit chambrettes.

[...] Et nous pénétrâmes sur ces mots dans l'Asile. Trois pensionnaires s'évertuaient à façonner des étiquettes de transport ; ils se levèrent paresseusement cependant que je regardais l'étonnante salle. Poussière sur poussière et crasse. A droite, un bizarre échafaudage avec passerelle comportait huit compartiments grillagés.

- Voici les chambrettes dont je vous ai parlé.
- Ah ! oui. Les chambrettes... en effet.

Derrière chaque grille, et presque collé contre, un lit supportait un matelas noir de saleté et recouvert d'une vague pelure rougeâtre. Au niveau des cages supérieures, trois petits lavabos s'alignaient. Des chiffons pendaient un peu partout et la poussière encore remplaçait les rideaux aux fenêtres [...] ».

Dans sa séance du 30 novembre 1934, le Comité proteste et se défend :

« Le président met le Comité au courant des campagnes de presse entreprises contre toutes les œuvres s'occupant de l'enfance, campagne tendancieuse et de mauvaise foi, la plupart du temps. Notre Patronage lui-même a été pris à partie dans le *Petit Journal* et dans *Paris Soir*, où l'on nous reproche surtout les chambrettes grillagées, qualifiées de cages à fauves, sans tenir compte des considérations d'hygiène physique et morales qui en avaient inspiré à M. Matter la construction en 1922. [...] Le Comité s'élève vivement contre les campagnes de presse tendancieuses et mal informées, par lesquelles les œuvres ne doivent pas se laisser intimider, tout en cherchant à améliorer le plus possible leurs installations. »

### 1.3. Les dernières décennies du « patronage » (1934-1960)

#### 1.3.1. La Société et les hommes

En 1932, après la mort de Maurice Sibille, Henri Donnedieu de Vabres (1880-1952) est nommé président par acclamations par le Comité. Ses contributions dans le champ pénal sont multiples : il est professeur titulaire de la chaire de droit criminel à la Faculté de droit de Paris, il est l'un des fondateurs et principaux animateurs de la *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, membre du comité de direction de la *Revue internationale de droit pénal*, collaborateur des *Études criminologiques*, vice-président de la Société générale des prisons et président de la Société de médecine légale. Pour conserver un relai à l'Assemblée nationale, le Comité accueille aussi en son sein un cousin de Maurice Sibille, le député Georges Denis. Après la mort d'Henri Donnedieu de Vabres en 1952, c'est André de Rouville, inspecteur général des Ponts et Chaussées et directeur honoraire des Phares et balises qui assurera la présidence.

Agent général depuis 1925, Léon Couderc quitte son poste en 1948 pour occuper à son tour le secrétariat général. A l'issue d'une courte période au cours de laquelle se succèdent deux agents généraux, Perrier puis Bourdet, l'éducateur Henry Van Etten (1892-1968) est appelé à ce poste fin 1951 pour réformer de fond en comble une organisation qui



vient d'être sévèrement épinglée par une inspectrice de l'Education surveillée. Agé de près de 60 ans, il est un vieux routier de la rééducation au tempérament fort et fougueux, avec 25 ans de carrière militante et professionnelle derrière lui. Celle-ci, inspirée par le quakerisme, l'a conduit dans les années 1930 à visiter les établissements de l'enfance délinquante pour le compte de l'administration pénitentiaire et à sillonner la France pour donner des conférences. Il a été en même temps secrétaire général de la Ligue pour l'enfance coupable et la diminution du crime dont il a dirigé le bulletin, mais aussi à la Ligue pour l'enfance coupable et à la Société des amis quakers. A la fin de la Seconde Guerre mondiale, il a pris la direction à Schloss-Ardeck en Allemagne d'un centre de rééducation pour adolescents placé sous tutelle franco-allemande, puis celle du foyer de Beuzevillette en Seine-Maritime. Il fait partie du comité directeur de la revue *Rééducation* qui rassemble également Jean-Louis Costa, Henri Joubrel et Jean Pinatel autour de Paul Lutz.

La Société de patronage voit à l'époque ses activités traditionnelles s'affaiblir ou encourir des menaces de fermetures administratives. Une transition douce ou par à-coups s'opère ainsi entre le patronage polyvalent développé par Elie Robin et Etienne Matter et une spécialisation dans le champ de la protection de l'enfance conduite entre autres par Henry Van Etten et l'administrateur Jacques Rey.

Le poste d'agent général reste prépondérant. Selon un règlement intérieur daté de 1947 :

« Le Conseil nomme et révoque un agent qui s'occupe de la surveillance générale de l'œuvre et est seul responsable vis-à-vis du Conseil. [...] L'agent général doit tout son temps à l'œuvre. Il lui est interdit d'accepter aucune autre occupation. En outre de sa mission générale, l'agent général est spécialement chargé de la direction du patronage des prisonniers libérés adultes, de celui des jeunes garçons en danger moral et du contrôle de la Maison hospitalière. »

### 1.3.2. Le Patronage des prisonniers libérés et la Maison hospitalière

Si le Patronage des prisonniers libérés subsiste à la Libération, organisant les visites dans les prisons pour hommes de la Seine et les Maisons centrales de Poissy, Troyes et Clairvaux, son activité diminue sous l'effet de la « concurrence » d'autres organismes : la Commission des questions pénitentiaires de la Fédération protestante de France, le Comité d'assistance postpénale, l'Office de placement spécialisé. La branche est entièrement reprise dans les années 1950 par l'*Aide protestante aux détenus et libérés* qui dépend de la Fédération protestante. Cet organisme acquiert et gère à l'époque un château dans l'Yonne que la Préfecture fera finalement fermer peu après par retrait de l'agrément.<sup>15</sup>

A la Maison hospitalière, la législation sociale d'après-guerre transforme le profil de la population accueillie. L'établissement héberge pour un temps court, une semaine en moyenne, les hommes sans asile parmi lesquels les libérés ne sont qu'un sur six. En 1950, la Maison hospitalière se rapproche plus étroitement du Patronage des prisonniers libérés en s'ouvrant prioritairement aux libérés pour leur assurer un séjour plus long. La prise de relais des services publics ou privés<sup>16</sup> explique probablement en partie la fin de la Maison hospitalière au cours de cette décennie. Mais le rapport d'inspection rédigé par Marie Mauroux-Fonlupt en 1951, très sévère sur la promiscuité entre garçons et adultes dans les établissements de la rue Fessart est sans doute au moins aussi déterminant. La décision est dès lors prise de les séparer plus nettement dans un premier temps, avant de déménager la Maison hospitalière dans un autre immeuble qui resterait à trouver...

---

<sup>15</sup> Selon le témoignage du pasteur Ungerer en note de l'historique rédigé par Jacques Rey (février 1981).

<sup>16</sup> Selon l'explication de Jacques Rey dans son historique (février 1981).

### 1.3.3. Le Patronage des jeunes garçons en danger moral

Contrairement aux deux œuvres « historiques » précédentes, le Patronage des jeunes garçons en danger moral est porté par une conjoncture très favorable qui voit l'émergence au niveau national d'une politique et d'un puissant secteur de l'enfance inadaptée. C'est pour la Société de patronage une période de créations d'établissements : le Centre Etienne-Matter à L'Aubréçay (Charente-Maritime) en 1947, le foyer Elie-Robin à Paris, rue Fessart, en 1948, puis le Patronage de jeunes garçons de Sauzet (Drôme) en 1957. Pour autant, son attachement encore viscéral à la formule du placement rural la place d'abord en porte-à-faux avec les politiques nouvelles du secteur. Selon le règlement intérieur de 1947 en son article 13, l'objet du patronage reste par ailleurs ainsi défini :

« assurer aux jeunes garçons protestants en danger moral une protection efficace et une instruction religieuse protestante. »

En 1950, le rapport moral de la Société de patronage fait état de l'affaïssement des effectifs annuels de garçons placés. Alors qu'Etienne Matter en avait placé jusqu'à 500 et que l'on en totalisait encore 250 en 1935, leur nombre atteint désormais à peine les 150. Trois raisons sont invoquées pour expliquer le phénomène : la diversification des placements professionnels à disposition des tribunaux d'enfants, l'hésitation aussi des juges à placer pour de longues années à la campagne des garçons qui reviendront ensuite à la ville comme manœuvres, enfin l'apparente faiblesse de la surveillance éducative des placements agricoles. En conséquence, la clientèle du patronage se constitue surtout de garçons que les juges peinent à orienter. Cela n'empêche pas la Société de patronage de confirmer sa pleine confiance dans sa formule de placement rural qu'elle tente simplement d'adapter à la marge :

« Et pourtant, les résultats continuent à être bons. Beaucoup de nos garçons reviennent à la ville stabilisés, avec le désir de faire une bonne carrière. Quelques-uns se fixent à la campagne.

Pour répondre aux tendances nouvelles, nous modifions légèrement l'orientation de notre patronage en offrant en variante aux tribunaux des placements plus courts, comportant deux étés (18 mois), soit même un seul été (six mois à un an). Si le garçon se plaît à la campagne, il y reste, sinon il est replacé en ville ou rendu à sa famille. Nous renforçons d'autre part le contrôle de nos agents régionaux sur leurs jeunes et la liaison avec le siège.

De la sorte, la campagne pourra jouer son rôle essentiel de désintoxication du jeune citadin sans lui couper ses possibilités de formation professionnelle ou semi-professionnelle. »

En complément, la Société fonde en 1947 à L'Aubréçay, par Nieul-sur-Mer près de La Rochelle, l'internat scolaire dit « Centre Etienne-Matter ». Le petit effectif d'une trentaine de garçons en danger moral ou délinquants est fixé pour conférer à l'établissement une atmosphère familiale et permettre une action individuelle sous l'autorité du couple de directeurs, Monsieur et Madame Beauvois. En 1948 est installé rue Fessart le foyer Elie-Robin qui, d'abord libre, se transforme en foyer de semi-liberté. En 1950, 60% de son effectif est confié par le Tribunal des enfants de la Seine. Sortis pendant la journée, les garçons doivent y trouver le soir « *une vie familiale et des activités éducatives, récréatives et sportives* ».

La visite qu'effectue au siège social Marie Mauroux-Fonlupt, inspectrice de l'Education surveillée, le 5 septembre 1951, rabat pourtant fortement les ambitions affichées par la Société de patronage. Le rapport est accablant à la fois sur l'état matériel et d'hygiène des locaux, la promiscuité entre jeunes et adultes, la quasi-absence d'autorité et de valeur éducative du personnel, mais aussi les graves manquements des agents régionaux dans la surveillance des placements ruraux, que l'inspectrice visite également. A l'asile temporaire, laissé sans surveillance, celle-ci retrouve les mêmes huit « chambrettes » visitées 17 ans plus tôt par le journaliste du *Petit Journal* :

« Il est composé de huit cellules (sur deux hauteurs, formule prison) qui comprennent chacune un lit et un rayonnage en bois. Sur le palier il y a trois lavabos où les garçons ne pouvaient pas se laver lors de ma visite, l'un était bouché, le deuxième ayant un robinet cassé et le troisième était inutilisé, la saleté de ce dernier le

prouvait assez. Enfin les WC étaient bouchés et des excréments remplissaient la cuvette. Les draps des cellules occupées (4) étaient ignobles, les lits pas faits, le palier, l'escalier, les cellules pas balayés et une grande flaque d'eau inondait le palier. Il était 3 heures de l'après-midi et les garçons travaillaient soit à l'atelier soit à l'extérieur. »

Le Foyer Elie-Robin partage avec la Maison hospitalière le même bâtiment. Au rez-de-chaussée, les deux ateliers de celle-ci sont séparés par une cloison du réfectoire des mineurs, « *pauvre pièce avec deux tables et des bancs qui donne une impression de tristesse et de saleté* ». On accède aux locaux du foyer à l'étage par un escalier extérieur :

« Là comme à l'asile temporaire, des draps ignobles pour la plupart, peu ou pas de vêtue ; le ménage pas fait non plus. Une chambrette de surveillant et une pièce dite « salle de lecture » comprenant uniquement une table de ping-pong avec un pied cassé et deux chaises complètent les locaux de ce Foyer. »

L'attitude de l'agent général, qui doit quitter ses fonctions pour être remplacé par Henry Van Etten, est aussi sévèrement jugée :

« M. Bourdet d'après sa formation antérieure est un « administrateur », mais n'a rien d'un « éducateur » ; il n'est nullement choqué par la saleté des locaux, la pauvreté de la vêtue, la liberté des garçons qui disposent librement de leur temps et de leur argent ; il vient au patronage comme il irait à son bureau, trouvant normal de ne pas habiter sur place. »

Le personnel de contact se réduit à un surveillant, ancien routier unioniste qui, trop jeune, n'a pas su asseoir son autorité sur les garçons dont il partage la vie. Et de conclure :

« Il est inutile d'insister sur la portée anti-éducative de ce foyer ; je relèverai simplement qu'il n'est pas habilité par la chancellerie et qu'il y aurait lieu de le rappeler aux juges de la Seine. Il faut espérer que l'entrée en fonctions de M. Van Etten permettra de trouver une solution satisfaisante. Actuellement une seule est possible, la fermeture immédiate du foyer. »

En 1951, le patronage rural compte 148 mineurs placés dont 51 délinquants, 13 vagabonds, 3 corrections paternelles, 13 retraits de garde et 68 placements familiaux. Sur les 27 lieux de placement qu'elle visite et qui se répartissent entre la Corrèze, le Poitou et la Touraine, Marie-Mauroux-Fonlupt dénombre 12 bons placements (où les patrons sont conscients de leur rôle d'éducateurs et les fermes peu éloignées du village), 6 moyens (offrant des conditions matérielles normales mais où la dimension de la rééducation semble méconnue), 4 mauvais et 5 très mauvais (très éloignés des villages, où les règles d'hygiène ne sont pas respectées, la main d'œuvre exploitée à prix dérisoire et la détente et le repos du dimanche proscrits). Renseignements pris auprès des patrons, le responsable de l'annexe de Touraine ne visiterait en réalité ses placements qu'une fois par an avec l'agent général, ceux de deux autres annexes seulement deux fois par an :

« Malheureusement les mineurs saisissent ce manque de confiance et de générosité qui règnent dans ces placements et parlent avec rancune et sans respect aucun des dirigeants de l'œuvre ; ils subissent leur sort comme une « punition inévitable ». [...] « Enfin il me semble peu rationnel et efficace qu'une telle œuvre dont le siège social est à Paris étende ses activités dans des départements aussi éloignés que la Drôme, l'Ardèche, la Corrèze, la Charente, etc. ; une telle décentralisation ne peut être que néfaste à un contrôle approfondi des placements régionaux et représente pour l'Etat une dépense beaucoup trop lourde. »

En Corrèze et en Touraine, l'inspectrice préconise l'abandon des placements dont les bons seuls pourraient être confiés à des services départementaux. En Poitou, les placements devraient être limités au canton de Lusignan où se trouve l'agent régional et aux cantons limitrophes, ce qui permettrait un contrôle plus régulier et efficace.

Le 11 février 1953, Marie Mauroux-Fonlupt revient inspecter les améliorations apportées au siège social sous la direction d'Henry Van Etten. Les locaux de l'asile temporaire créé en 1897 et désormais fermé accueillent temporairement les adultes de la Maison hospitalière, pour laquelle on cherche une autre installation. Dès lors débarrassé des adultes, le Foyer Elie-Robin a vu ses locaux repeints et réaménagés, sa literie refaite, ses sanitaires réparés. Surtout :

« Les treize chambrettes individuelles sont maintenant très propres : les garçons les aménagent à leur goût ; ils

peuvent demander tapis, napperons, rideaux à Mme Van Etten et ne s'en privent pas. [...] L'ancienne « salle de lecture » est devenue un petit dortoir de six lits, un septième est monté depuis deux jours pour héberger le vingtième pensionnaire : il vient de Savigny. Et l'ancien dortoir des majeurs est devenu « la salle de loisirs » agréablement repeinte et décorée. La table de ping-pong a retrouvé sa place ; les garçons ont fait des étagères où sont rangées les raquettes et les balles et les jeux de société dont ils disposent librement. »

La surveillance des mineurs et l'organisation des loisirs sont repris en main sous la direction d'un éducateur recruté en décembre 1951, Roger Michel, ancien chef Eclaireur de France et titulaire d'un CAP de menuiserie. A partir du 1<sup>er</sup> octobre 1953, le Patronage des jeunes garçons en danger moral est habilité à recevoir dans son Foyer Elie-Robin

« des mineurs délinquants ou non qui lui seront confiés soit par décision judiciaire, soit par autorité paternelle, en vue d'assurer leur sauvegarde et leur réadaptation sociale ou leur relèvement moral. »

L'avenir du foyer semble prometteur. Dès 1951, à la suite d'un entretien avec Henry Van Etten, l'association projetait d'y construire dans le futur quatre pavillons pouvant recevoir chacun 20 garçons pour un montant de 15 millions de francs. En 1956, un projet de transformation y est confié à l'architecte Claude Lecoœur<sup>17</sup>, à peine quelques années avant que l'association doive finalement se dessaisir de l'ensemble.

Quant aux placements ruraux, ils sont réduits en 1954 aux départements de la Drôme et de l'Ardèche, les autres centres de placement étant supprimés. L'année suivante, un nouvel agent régional de la Drôme est nommé qui impulse dans son département une dynamique nouvelle. Pierre Carmichael est un exploitant agricole à Sauzet près de Montélimar qui accueille chez lui des garçons du patronage depuis 1950. Jacques Rey raconte :

« Notre ami Pierre Carmichael, aujourd'hui directeur du Foyer de Sauzet, avait un domaine de 7 ha où il « élevait » des fruits. Il a, comme patron, pris 2 garçons du Patronage, s'y est intéressé, a découvert que ces « bons à rien » (les tribunaux ne nous envoyaient que les garçons dont ils ne savaient pas que faire) étaient tout de même bons à quelque chose, en a pris d'autres et nous avons découvert un beau jour qu'il avait chez lui un dortoir de 8 garçons qu'il avait placés dans des établissements scolaires ou autres. »

Le foyer de Sauzet est créé en 1957 sous le nom de *Patronage de jeunes garçons* par le développement de cette initiative personnelle au sein de la ferme, avec le maintien du placement familial. La même année, la tutelle du patronage est transférée à la Préfecture de la Drôme et le 6 décembre 1961, un arrêté du préfet habilite le nouveau foyer à recevoir des mineurs confiés en internat de rééducation, foyer de semi-liberté et service de placement familial.

## 1.4. Les Œuvres Etienne-Matter, une association de protection de l'enfance (1960-1982)

### 1.4.1. Les hommes

En 1960, la Société de patronage prend acte que sa propre dénomination ne correspond plus à la réalité de son activité et change son titre en « Œuvres Etienne Matter ». Ce recentrage sur la protection de l'enfance est accentué par l'accession de Jacques Rey à la présidence en 1963, fonction qu'il ne quittera qu'en 1982. Sous-directeur de l'usine d'accumulateurs Fulmen à Clichy, il sera bientôt élu maire de Montmorency en 1965 jusqu'en 1971. Surtout, il est une personnalité reconnue du secteur en tant que commissaire délégué à l'enfance difficile chez les Eclaireurs unionistes de France, délégué à la liberté surveillée ainsi qu'administrateur de l'ANEJI, l'Association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés. En outre, il a déjà suivi de très près en tant que simple administrateur l'évolution du Foyer Elie-Robin sous la conduite énergique de l'agent général Van Etten. Ce dernier,

---

<sup>17</sup> Cité de l'architecture et du patrimoine, fonds de l'architecte Claude Lecoœur, 204 Ifa 1603/10 : Foyer Elie-Robin, transformations, 1956.

malade, est parti en 1954 dans sa famille aux Etats-Unis. Il reviendra vivre en France dans un dénuement presque complet avant de s'éteindre à Magagnosc, près de Grasse, en novembre 1968.

La période est en même temps péniblement marquée par l'expropriation par la préfecture de la Seine du terrain du 36 rue Fessart en 1964. Cette cession menée à son terme après six ans de négociations servira à la construction d'une école maternelle de la Ville de Paris. Les Œuvres Etienne-Matter quittent désormais leur berceau de Belleville pour installer leur siège quelque temps au 12 place de la Bourse, puis à la Maison du protestantisme français au 47 rue de Clichy.

#### 1.4.2. Les foyers

Malgré sa transformation exemplaire, le Foyer Elie-Robin ferme ainsi ses portes en 1961, quelques années avant la vente de la propriété de la rue Fessart. Il n'aura ainsi survécu que quelques années au départ de son réformateur. Après 1961, les Œuvres Matter ne gèrent donc plus que deux foyers à Sauzet et à L'Aubreçay... jusqu'à la fermeture de ce dernier au 30 septembre 1974.

L'association concentre alors ses efforts sur Sauzet où, en 1967 et en 1969, elle a fait l'acquisition de deux bâtiments préfabriqués auprès de la Compagnie nationale du Rhône puis racheté les terrains environnants. L'un des immeubles sert de lieu d'accueil et d'observation pour les nouveaux arrivants, l'autre de foyer destiné aux jeunes ayant déjà un projet scolaire et/ou professionnel. Le foyer accueille ainsi une cinquantaine de jeunes répartis entre ces deux structures et le placement familial qui lui, cessera à la fin des années 1970. La dynamique créée dans la Drôme se confirme avec la fondation en 1976 d'une Association des anciens du patronage de Sauzet, très active et soutenue par les Œuvres Etienne-Matter. Le 24 mai 1977, à la suite de la loi du 30 juin 1975 sur les institutions sociales et médico-sociales, une convention tripartite est signée entre l'association, le ministère de la Justice et le Département de la Drôme.

Au tournant des années 1980, l'association des Œuvres Etienne-Matter, largement réduite, va négocier un ré-élargissement vers le champ pénal de ses origines. Elle se rapproche d'une réalisation protestante dynamique, portée par un autre fondateur inspiré : le *Foyer du jeune libéré* du pasteur Ungerer.

## 2. Le Foyer du jeune libéré (1960-1982)

### 2.1. Ernest Ungerer<sup>18</sup> et l'Association du Foyer du jeune libéré

Fils d'un maître boucher, Ernest Ungerer est né le 20 avril 1918 à Strasbourg. Il étudie la théologie dans cette même ville pour devenir pasteur lorsqu'en septembre 1939, il est incorporé et affecté comme jeune officier dans un régiment de tirailleurs algériens dans l'Armée d'Afrique. Au Maroc fin 1941, il s'engage dans la France Libre et rentre en métropole pour rejoindre sa Faculté repliée à Clermont-Ferrand avec l'ensemble de l'Université de Strasbourg. Il y intègre le réseau « Mithridate » qui se spécialise dans le renseignement militaire et est rattaché au BCRA (Bureau central de renseignement et d'action) à Londres. Le 9 septembre 1943, dans le train qui l'emmène en mission pour reconstituer une antenne du réseau à Rennes, il est arrêté par la Gestapo en gare de Vichy avec son chef, le lieutenant Giroux, avec des documents, des armes et des postes émetteurs. Il est interrogé et torturé, puis déporté le 17 janvier 1944 au camp de Buchenwald, avant d'être transféré à Dora à la fin du mois. puis à Ravensbrück le 14 avril.

C'est à Dora qu'Ernest Ungerer situe la naissance de sa vocation future. Il racontera qu'à la suite d'une tentative d'évasion manquée, il a été sauvé par un autre déporté français qui lui est venu en aide au péril de sa propre vie. Cet homme était un délinquant de droit commun, condamné à 17 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises de Paris pour proxénétisme à Pigalle. Le pasteur retire de cette expérience la conviction qu'il existe chez tout homme, quel que soit son passé, une chance de se sortir d'affaire. Le 5 avril 1945, l'avancée des troupes russes oblige les SS à évacuer le camp. Ernest Ungerer arrive le 14 à Ravensbrück, en repart le 27, puis est libéré par l'armée soviétique le 3 mai 1945 à Parchim. Il est décoré en 1947 de la médaille de la Résistance et de la croix de guerre. Son expérience de la guerre le détourne dès lors définitivement de sa vocation initiale de pasteur.

Il part servir à l'Aumônerie protestantes des Forces françaises en Allemagne où il assiste le pasteur Marcel Sturm dans son travail de réconciliation avec les protestants allemands. Lorsque celui-ci décède en 1950, il poursuit son action en participant à la création du Conseil fraternel franco-allemand. Il reste 12 ans en Allemagne où il épouse une Nîmoise et a trois enfants.

En 1957, décoré de la Croix du Mérite allemande pour sa contribution à la paix entre les deux pays, il rentre en France et est désigné aumônier protestant des prisons de Fresnes, de la maison d'arrêt de la Santé et de la maison centrale de Poissy. Son engagement initial de deux ans se prolongera encore sur 24 ans. A la Fédération protestante de France, il est aumônier général adjoint des prisons. C'est dans la continuité de cet engagement qu'il crée en 1960 l'Association du Foyer du jeune libéré avec la collaboration de deux amis de Dora, Guy Raoul-Duval et Philippe Cambessédès. La nouvelle association a pour but de lutter contre la récidive des jeunes adultes. Elle établit son siège au 47 rue de Clichy à Paris (IX<sup>e</sup>) à la Maison du protestantisme.

Jacques Lesage de La Haye, un jeune prisonnier de 22 ans qui purge une peine de 20 ans de réclusion à la Centrale de Caen, fait sa connaissance vers cette époque :

« Le pasteur Ungerer en impose à tout le monde. C'est un homme d'une valeur exceptionnelle. Grand, costaud, le regard gris-bleu métallique, presque transparent, le cheveu clair coupé très court, presque en brosse, il parle d'un ton froid et calme, avec un net accent de l'Est. Il s'intéresse à ce que je fais. Il me raconte un peu sa vie, par bribes, car il n'est pas bavard. Il m'expose aussi ses projets. Il espère créer un foyer de jeunes libérés.

- Ce seront des garçons comme vous, âgés de dix-huit à trente ans. On leur offrira la nourriture et le logement à leur sortie de prison. On les aidera à trouver du travail. J'ai été en captivité pendant la guerre. Quand nous

---

<sup>18</sup> Voir en particulier sa notice sur le site des Amis de la Fondation pour la mémoire de la déportation de l'Allier : <http://www.afmd-allier.com/PBCPPPlayer.asp?ID=1350646>. Voir également son récit autobiographique intitulé : *Ma guerre 39-45 et ses suites*.

sommes rentrés en France, nous étions complètement inadaptés. Dans ce foyer, j'aurai besoin de types comme vous, passés par la prison, mais capables de la dominer, pour aider les jeunes que nous recevrons. »<sup>19</sup>

L'association qui est déclarée le 4 juin 1960 par Ernest Ungerer est administrée par un Conseil de 20 membres dont sept sont nommés pour trois ans par le Conseil de la Fédération protestante de France, les autres étant élus pour trois ans au scrutin secret. Celui-ci compte au départ plusieurs responsables de sociétés ou de banques, ainsi que deux responsables du CIMADE<sup>20</sup>. Le pasteur Ungerer tient le secrétariat général, assisté d'une visiteuse de prison. Le but inscrit dans les statuts est « la création, la gestion et le développement à Paris ou dans la région parisienne, d'un ou plusieurs établissements destinés à favoriser la réintégration dans la société de détenus ou anciens détenus ».

Cette « aide post-pénale » n'est pas conçue comme un accueil ou un hébergement classique. Elle engage au contraire la volonté et les efforts des jeunes pour « s'amender ». Elle suppose donc « une sélection selon les critères précis de personnalité et de situation pénale, afin d'éviter les cas voués d'avance à l'échec », avec « un travail de resocialisation » et une « individualisation de ce travail ». L'association vise donc la création de petites unités de 20 à 25 places.

## 2.2. Les foyers « parisiens »

Le premier foyer est ouvert à Paris au 7 rue Couche (Paris 14<sup>e</sup>) le 1<sup>er</sup> novembre 1967 sous le nom de *Foyer d'Alésia*. Il est agréé par le ministère de la Justice, ainsi que le 13 décembre 1968 en tant que Centre d'hébergement par les autorités préfectorales pour recevoir les jeunes délinquants en réinsertion. Avec une capacité d'accueil d'une vingtaine de places, il reçoit en moyenne 90 hommes de 18 à 30 ans par an, pour des séjours de 3 à 4 mois. Sur le même principe que dans les foyers de semi-liberté créés dans les années 1950 et 1960 pour les jeunes sortis d'internats de rééducation, ceux-ci peuvent travailler en ville et rentrer le soir au foyer où des éducateurs ont été recrutés. Un animateur bénévole veille aussi également à organiser des soirées-débats, des conférences, des soirées dansantes avec les filles des foyers voisins, des sorties...<sup>21</sup>

Dans l'état de sous-équipement flagrant dans ce domaine, le Foyer d'Alésia fait figure de modèle et de pilote. Dès 1968, l'association désire s'étendre encore et saisit la Préfecture pour trouver un terrain où construire un nouveau foyer. Il s'agit de répondre à un besoin urgent manifesté par le ministère de la Justice : celui des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve, à savoir les « probationnaires ». Un terrain est acquis à Créteil dès 1972, mais en raison de divers empêchements, il faut attendre 1978 et le soutien de Laurent Cathala, le maire nouvellement élu, pour que le Foyer du jeune libéré puisse enfin élaborer un projet sur la base d'une proposition municipale. Celle-ci revient à réaliser à Créteil un « foyer éclaté » en mettant à la disposition de l'association, à titre gratuit, cinq appartements de trois places chacun, répartis à travers la ville pour l'accueil des libérés. Le *Foyer de Créteil* devient ainsi une pièce essentielle du travail du Comité de probation de Créteil, auprès d'un Tribunal pilote en la matière et dans le ressort duquel les probationnaires sont nombreux. Les bénéficiaires sont des probationnaires proposés par le Comité de probation, des libérés définitifs et des inculpés sous contrôle judiciaire. Les arrivants sont d'abord reçus dans l'un des deux appartements d'accueil situés auprès du siège du foyer pour une période d'essai et d'observation de 15 jours, après quoi le séjour peut y être prolongé de 2 à 4 semaines. Le résident est ensuite hébergé dans une chambre individuelle en ville où l'on attend de lui qu'il respecte le règlement intérieur et collabore à sa propre resocialisation.

---

<sup>19</sup> Jacques Lesage de La Haye, *La guillotine du sexe : la vie affective et sexuelle des prisonniers*, R. Laffont, 1978, p. 54.

<sup>20</sup> Comité inter-mouvement auprès des évacués, créé en 1940 (acronyme transformé ensuite en nom propre féminin).

<sup>21</sup> Jacques Lesage de La Haye, *La guillotine du sexe : la vie affective et sexuelle des prisonniers*, R. Laffont, 1978, p. 76.

### 3. Les Foyers Matter depuis 1983

#### 3.1. La nouvelle association

Les 24 avril et 4 mai 1982, l'Association du Foyer du jeune libéré et les Œuvres Etienne Matter réunissent successivement leurs membres respectifs en assemblée générale pour délibérer en faveur de leur fusion. Celle-ci se déroule en deux temps. Le 31 décembre 1982, un arrêté du ministère de l'Intérieur approuve les nouveaux statuts déposés de l'association des Œuvres Etienne Matter qui prend le titre de *Foyers Matter*. Il autorise en même temps la nouvelle association à recevoir l'actif de l'association du Foyer du jeune libéré dont la dissolution est déclarée le 25 janvier 1983.<sup>22</sup>

Pour justifier ce rapprochement, les deux associations ne manquent pas de mettre en avant à la fois leurs proximités et leurs complémentarités :

« Elles sont proches car elles se consacrent l'une et l'autre à la réinsertion dans la société de jeunes en difficulté sociale et morale et dont la plupart ont été traduits en justice. [...] Ces deux œuvres ont été fondées par des protestants et sont restées en liaison étroite avec la Fédération protestante. [...]

Les Œuvres Etienne Matter apportent une longue expérience de la réinsertion des mineurs en danger moral, elles offrent une implantation en province qui est susceptible d'être développée ; ces capitaux permettront le lancement de projets nouveaux. Le Foyer du Jeune Libéré offre une structure sociale plus large et le Pasteur Ungerer, qui a été aumônier général des prisons de l'Eglise Réformée de France et qui dirigera l'ensemble de l'œuvre lui apportera le concours de sa compétence et de son autorité. »



De fait, avec leur quinzaine de membres pour la plupart administrateurs, les Œuvres Matter disposent d'une bien moindre assise sociale que le Foyer du jeune libéré avec ses 28 administrateurs et ses 230 associés. L'ancienne société de patronage possède encore néanmoins un portefeuille de valeurs mobilières d'environ un million de francs provenant de la vente du 36 rue Fessart. Sur le terrain, les deux foyers parisiens du pasteur Ungerer abritent ensemble 16 salariés quand l'établissement de Sauzet en compte 25.

Dans la nouvelle association, Jacques Rey a quitté ses fonctions pour redevenir simple administrateur. La présidence est investie par Philippe Wehrin, directeur général de société et ancien président du Foyer du jeune libéré. Ernest Ungerer cesse quant à lui tout ministère pastoral pour se consacrer à la conduite de l'association comme délégué général pendant six ans. En 1988, il renoncera à ses fonctions pour raisons de santé, puis il démissionnera de son poste d'administrateur le 19 octobre 1991, avant de décéder deux ans plus tard, le 4 mai 1993 à Paris (1<sup>er</sup>). Jean Donnedieu de Vabres, fils d'Henri et président depuis 1987, décrira ainsi en 1993 ces années de collaboration :

« Pendant des années, il a été ainsi délégué général des « Foyers Matter » et leur a consacré tout son temps et toutes ses forces. Il visitait sans cesse les établissements, réunissait tous les concours nécessaires. Il imaginait des projets nouveaux et aurait voulu multiplier nos implantations dans le Val-de-Marne. Le soir, chez lui, il

<sup>22</sup> Arrêté du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation du 31 décembre 1982 (JO 20 janvier 1983) et déclaration de dissolution à la préfecture de police le 25 janvier 1983 (JO du 9 février 1983).

écrivait les nombreuses lettres nécessaires à la vie de l'Association. »<sup>23</sup>

Dès le mois de décembre 1983, les Foyers Matter se dotent aussi, d'un siège administratif au 1 rue Ferdinand Duval (Paris 4<sup>e</sup>) que va occuper une gestionnaire, Madame Lamarre, et une secrétaire. Celui-ci doit permettre décharger les directeurs de foyers de tâches administratives de plus en plus complexes, en particulier dans les domaines de la comptabilité pour les trois établissements et de la gestion du personnel des deux foyers parisiens. Un retour à une décentralisation administrative mettra fin à ce système responsable de dysfonctionnements financiers en 2003. Puis, au cours des années suivantes, les coupes budgétaires amènent les Foyers Matter à céder les deux établissements franciliens hérités du Foyer du jeune libéré.

Après Philippe Wehrin (de 1982 à 1987) et Jean Donnedieu de Vabres (de 1987 à 1996), la présidence des Foyers Matter reviendra à Maurice de Bary (de 1996 à 2008) puis Bruno Deledalle.

### 3.2. Les établissements et services

Dans la Drôme, le *Patronage de jeunes garçons* continue à accueillir entre 50 et 60 garçons de 13 à 20 ans, délinquants ou « jeunes atteints de troubles du comportement » confiés par les tribunaux pour enfants ou les services sociaux de la vallée du Rhône. Parmi eux, les uns sont hébergés dans les deux structures de Sauzet, les autres sont placés dans des familles de la région de Montélimar ou en service de suite dans leur propre famille.

En 1978, les Œuvres Matter ont racheté la propriété de Pierre Carmichael avec ses bâtiments d'habitation et ses hangars, en prenant l'engagement moral de conserver son directeur jusqu'à sa retraite en 1984. Ce départ du fondateur entraîne des ajustements dans la répartition des responsabilités du personnel et coïncide par ailleurs avec la départementalisation. L'établissement abandonne son titre de « patronage » pour devenir le *Foyer de jeunes* de Sauzet. Il se lance aussi dans une nouvelle phase de son développement en recherchant des hébergements plus fonctionnels à proximité des collèges et lycées. C'est ainsi qu'est acheté en mars 1988 à Montélimar un immeuble situé au 49 avenue du Teil pour assurer à partir du mois de novembre l'hébergement des scolaires et des apprentis et faciliter leur insertion. Le Centre de Sauzet est maintenu malgré la fermeture de son internat pour se spécialiser dans l'accueil et la formation professionnelle sur place. Dans les années 2000, il proposera une quinzaine de places dans des ateliers de préformation : un atelier cuisine, un atelier polyvalent (métallerie, soudure, mécanique, forge) et un atelier scolaire. En 1993, l'achat et l'aménagement de l'ancien hôtel Le Briand à Montélimar (chemin du Roubion à Montélimar) permet également de réserver initialement sept places à l'accueil d'adolescentes. Le Foyer de Sauzet-Montélimar est rebaptisé *Foyer Matter Montélimar* la même année.

Au cours des années 2000, l'accueil en internat est ainsi assuré sur trois sites. A la Villa, 49 avenue du Teil, 11 places sont réservées à l'accueil de garçons et filles de 13 à 18 ans. Au Briand, 12 garçons et filles de la même tranche d'âge sont accueillis en chambre individuelle. Un Service d'accompagnement vers l'autonomie propose également trois places dans un appartement intermédiaire, « Les Floralies », pour accueillir des jeunes proches de la majorité. Un service extérieur complète le dispositif en assurant le suivi éducatif de huit mineurs et jeunes majeurs hébergés à l'extérieur.

En 1999, le foyer reprend aussi l'activité de la maison d'enfants de Saint Just et crée dans une maison louée à Chabrilan une unité d'accueil de jeunes de 11 à 14 ans exclus du système scolaire, le *service Entracte*. Doté de 12 places, celui-ci se compose d'un accueil de jour, d'un suivi en famille et d'une capacité d'accueil en cas de crise. Il est remplacé en mars 2007 par le *service Alternatives*,

---

<sup>23</sup> Jacques Donnedieu de Vabres, lettre circulaire envoyée après la mort du pasteur Ungerer, 1993 (archives Foyers Matter).

de portée plus préventive en lien avec l'Education nationale. La maison de Chabrillan achetée en 2004 sera finalement revendue après la fermeture du service Entractes en 2008.

De novembre 1968 à octobre 1983, avec ses 21 places, *le Foyer d'Alésia* a déjà hébergé plus de 1160 personnes ; il reçoit chaque année 80 à 90 libérés de prison dont une dizaine a purgé une longue peine en détention. Le pasteur Ungerer déclare à l'époque qu'ils sont 95% à être au travail et à essayer de progresser. En vertu du contrat de confiance passé avec chacun, tous disposent d'une clé du foyer.

Au cours des années 1980, le délégué général obtient une extension du foyer en structure éclatée de six chambres-studios pour héberger certaines catégories de population : les libérés de « longues peines » âgés de 30 à 40 ans, dont il souligne que le Foyer d'Alésia est l'un des rares centres à s'occuper ; les jeunes de 20 à 25 ans en bonne voie de reclassement professionnel qui n'ont pas encore les moyens financiers pour se loger eux-mêmes et manifestent le besoin d'une aide éducative prolongée avant leur prise d'autonomie ; ceux qui enfin, au début de leur vie de couple, nécessitent aussi un soutien intensif.

Entre 2006 et 2008 néanmoins, une situation financière difficile se solde par une restructuration avec suppression de postes d'éducateurs. En novembre 2014, les Foyers Matter signent une lettre d'intention avec l'APCARS (Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale) pour organiser le transfert vers cette association du CHRS d'Alésia en 2015-2016. Celle-ci prévoit d'importants travaux de rénovation et d'agrandissement dans le cadre d'un projet global, Eco-RéSo. Mais après la reprise effective du site par l'APCARS en décembre 2015, ses places sont finalement transférées l'année suivante avec l'accord de la DRIHL au CHRS Verlan qui voit sa capacité augmenter de 39 à 66 places.

A Créteil, l'organisation amorcée en 1978 d'un « foyer éclaté » est complètement finalisée en 1984 grâce au concours de la Ville et des HLM de Créteil. Dans sept ou huit appartements répartis dans la ville, les résidents font ainsi l'apprentissage de la vie par groupes de trois. Là aussi, le pasteur Ungerer souhaite aller plus loin et projette en 1986 la création d'un *Centre d'accueil et d'orientation* qui serait à la fois complémentaire et indépendant du foyer existant. Son objectif : proposer « *une aide immédiate, personnalisée, souple et très limitée dans le temps à 20/25 personnes, hommes ou femmes, en état de détresse psychologique et sociale* ». Les bénéficiaires relevant de la justice seraient en majorité des contrôlés judiciaires, des tiggistes et dans une moindre mesure des libérés de prison. Ceux relevant de l'Aide sociale seraient en situation de précarité générale, en danger de vagabondage, de délinquance ou de prostitution. L'accent serait mis sur la prévention de la délinquance. Une structure d'accueil d'urgence et d'orientation est finalement créée en 1994-1996 à la demande de la DDASS. Entre-temps, des unités d'accueil rapide (UAR) sont mises en place en 1986 et 1991.

Au tournant du siècle, le foyer vit un grave conflit social qui se termine en 1999 avec le licenciement des délégués de personnel et de l'ensemble du personnel du foyer pour refus d'appliquer les nouveaux horaires. Un nouveau directeur et une nouvelle équipe éducative arrivent en 2002. En janvier 2008, le foyer de Créteil est repris par l'ARAPEJ (Association Réflexion action prison et justice). En 2016, 49 places d'hébergement d'insertion dans le Val-de-Marne sont transférées de l'ARAPEJ au CASP (Centre d'action sociale protestant dans la région parisienne).

## 4. Des homes Saint-Christophe au Foyer éducatif Romanais

### 4.1. Les maisons d'enfants Saint-Christophe (1961-1982)

La première maison d'enfants Saint-Christophe est installée en janvier 1961 à *Véronne*, un village d'à peine plus de 30 habitants à 9 km de Saillans dans la Drôme. La fondatrice et première directrice en est Francine Villard, dite Taty Francine pour les enfants<sup>24</sup>. Sa maison est agréée comme maison d'enfants à caractère social dès le mois de juillet 1961 après une visite des services de la Santé et de la Population. Elle reçoit au cours de sa première année une petite clientèle privée confiée par les parents, qui s'augmente l'année suivante de quelques cas sociaux (au prix des placements nourriciers) et de placements familiaux confiés par l'IMP Beauvallon à Dieulefit. En 1963, elle reçoit, par convention tacite, un premier prix de journée fixé à 15 francs par le Département de la Drôme pour recevoir des cas sociaux des deux sexes. En 1964, les plus grands des enfants se rendent au CEG de Saillans.



<sup>24</sup> Les documents consultés ne permettent pas de préciser si Francine Villard est une simple particulière de la région (ce qui paraît probable), ou bien une professionnelle formée, éducatrice ou assistante sociale. Les informations sur la première origine de ces maisons d'enfants nous sont rapportées par elle (en plus de quelques éléments glanés sur le site copainsdavant...).

Les tutelles jugent pourtant l'établissement trop isolé et en septembre 1964, une autre maison est investie à *Génissieux*. Celle-ci fait l'objet d'une visite en octobre d'une inspectrice de la Santé et de la Population, Madame Ardonceau, et du docteur Charriot du Service de la Santé. Elle ne répond pas aux normes exigées, mais son début de fonctionnement est toléré à charge d'effectuer des travaux au cours de l'année à suivre. Ceux-ci tardent à être entrepris, à la fois en raison de la présence des enfants et surtout à cause du manque de ressources financières. Ce n'est qu'au mois de juillet 1965, les enfants étant en colonie, que Francine Villard trouve les fonds nécessaires par l'intermédiaire d'amis pour des travaux en construction légère. Le Département de la Drôme oppose une fin de non-recevoir et retire les 24 enfants confiés à l'établissement.

Le petit effectif restant étant composé d'enfants présentant un QI inférieur à 80, Francine Villard songe à créer un IMP pour débiles moyens. Elle s'adresse à l'Office privé d'hygiène sociale (OPHS) qui à la même époque opère sa conversion depuis la lutte antituberculeuse vers le secteur du handicap mental et se trouve en mesure de confier 16 enfants. Mais le délai de réaménagement de la maison de Génissieux est trop court avant la rentrée 1965. La directrice est conduite à installer les enfants et le personnel d'encadrement dans un établissement situé à *Lans-en-Vercors* dans l'Isère avec l'autorisation de ce Département. Cette implantation pose d'autres difficultés : la maison d'accueil demande un prix de pension de 11 francs et la population accueillie nécessite un personnel renforcé et plus spécialisé pour les 48 enfants prévus. Le Département de l'Isère refuse à la fois toute révision du prix de journée et toute installation d'une MECS sur le plateau de Villars-de-Lans.

Les lourdes difficultés rencontrées, dont on ignore les suites exactes si ce n'est le retour dans la Drôme comme MECS, motivent très certainement la création en 1968 d'une association gestionnaire, l'« Aide hospitalière à l'enfance ». Celle-ci gère dès lors le fonctionnement de la « maison d'enfants à caractère social Saint-Christophe » qui reste implantée sur les deux sites de Génissieux et de Véronne. Elle a alors son siège dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris au 3 rue Dulong. En 1979, une fiche d'informations parue dans la revue *Vie sociale* indique que l'Aide hospitalière à l'enfance est reconnue d'utilité publique et agréée par la DDASS pour recevoir dans ses deux établissements mixtes, d'une capacité de 44 lits à Génissieux et de 35 lits à Véronne, des enfants, y compris des fratries, de 6 à 16 ans. Ceux-ci y reçoivent un enseignement primaire, les plus grands étant scolarisés à l'extérieur, ainsi qu'un enseignement de « tous métiers ». Le recrutement est national.

Les véritables ennuis commencent lorsque l'Aide hospitalière à l'enfance (AHE), probablement insuffisamment armée dans sa gestion associative, signe en 1979 une convention avec une autre association, l'Association nationale pour l'enfant, l'adolescent et l'adulte en difficulté (ANAD). Celle-ci a déjà en gestion directe quatre établissements dans les Bouches-du-Rhône ; elle compte par ailleurs quatre associations régionales affiliées, les ARAD, qui gèrent elles-mêmes sept autres établissements dans le Sud-est, en Rhône-Alpes, dans les Pays-de-Loire et en région parisienne. Son président-fondateur exerce aussi une activité d'aide des établissements aux niveaux pédagogique et de la prise en charge informatique. L'objet de la convention signée avec l'Aide hospitalière à l'enfance consiste en la prise en main de la gestion, de la propriété et de la direction des deux établissements de Véronne et Génissieux. Or les DDASS disposent d'informations très négatives sur la gestion de l'ANAD.

Le 22 octobre 1980, une commission d'enquête est diligentée auprès des deux maisons d'enfants Saint-Christophe. Le rapport qui en résulte est très sévère sur l'établissement de Véronne et plus bienveillant sur celui Génissieux :

« Les enquêteurs ont trouvé à Véronne un établissement très isolé, utilisant un personnel sans qualification, sale, équipé de façon rudimentaire avec du vieux matériel. Il n'apporte pratiquement rien sur le plan éducatif. On peut reprendre à son sujet les dernières lignes du rapport sur les méthodes éducatives : « Cette maison correspond en fait au type d'établissement décrit comme à proscrire dans le rapport Bianco-Lamy ».

L'établissement de Génissieux pourrait être maintenu. L'ambiance y est plus chaleureuse et les carences moins graves. »

Au mois de novembre, c'est au siège de l'ANAD à Aix-en-Provence que deux inspecteurs

généraux des Affaires sociales se présentent. Ils y pointent en particulier un endettement excessif, une administration trop centralisée et sujette aux manipulations d'une seule et même famille, le non-respect de la réglementation de droit commun en matière d'utilisation des crédits sociaux. L'acquisition par cette association de la somptueuse villa Djaou 2000 à Aix-en-Provence, jugée sans aucun intérêt social ou éducatif, effectuée sans subventions prévues à cet effet ni autorisation des autorités de tutelle attire tout particulièrement l'attention des inspecteurs.

La directrice des homes Saint-Christophe reçoit quatre mois plus tard, le 27 février 1981, les conclusions de la commission d'enquête du 22 octobre, ce qui lui laisse peu de temps pour organiser sa défense. Elle adresse le 26 mars à la DDASS de la Drôme une réponse faisant valoir qu'« *il n'a été tenu aucun compte du travail éducatif, pédagogique et de réinsertion professionnelle* », à laquelle elle joint « *une liasse d'attestations favorables émanant des services sociaux travaillant habituellement et de longue date avec l'établissement* ». Le directeur départemental, Amédée Thévenet, reste sourd à toute demande d'entrevue avant la réunion du Conseil départemental de protection de l'enfance qui doit se tenir le 24 juin. Il y obtient la fermeture des homes Saint-Christophe par 5 voix contre 7. Quelques vices de formes qui témoigneraient d'un parti-pris hostile seront dénoncés sans résultat. D'une part, la convocation qu'Amédée Thévenet aura concédé à Francine Villard, sous la pression de plusieurs personnalités locales, n'est fixée qu'après cette réunion. Par ailleurs, les représentants des services sociaux avec lesquels l'établissement travaillait habituellement n'auraient pas été convoqués ou bien convoqués trop tardivement.

La fin des homes Saint-Christophe est définitive au premier trimestre 1982, après deux arrêtés préfectoraux fixant la fermeture au 1<sup>er</sup> août 1981 puis au 5 janvier 1982 et l'obtention de deux sursis à exécution auprès du Tribunal administratif de Grenoble.

#### 4.2. Le Centre éducatif et professionnel « La Pinède » (1982-1986)

Parallèlement à la procédure contentieuse, des négociations reprennent avec la DDASS de la Drôme pour un redémarrage de l'établissement de Génissieux en orientant le recrutement vers des adolescents présentant des troubles du caractère et du comportement et un retard scolaire important. Le processus est long et difficile, alourdi par une dette accumulée de 2.600.000 francs dont 1.600.000 francs de créances privilégiées. La DDASS pose en avril plusieurs conditions à une réouverture qui, non remplies, conduisent à un avis défavorable de la CRISMS<sup>25</sup> et à un rejet par le préfet le 7 mai.

La situation peut sembler désespérée lorsque, les 26 et 28 juin 1982, l'ANAD et ses cinq associations affiliées, parmi lesquelles figure encore l'Aide hospitalière à l'enfance, signent un protocole d'accord avec le Ministère de la Solidarité nationale représenté par Marinette Girard, la directrice de l'Action sociale. Les six associations s'y engagent en particulier à attribuer toute la gestion de leurs établissements et de leurs actifs à l'association qui leur sera désignée par les préfets concernés avant le 31 décembre.

Dans le même temps pourtant, le conseil d'administration de l'Aide hospitalière à l'enfance s'est renouvelé, ce qui lui permet de réengager des pourparlers avec la DDASS dans un meilleur climat. D'abord, l'Aide hospitalière à l'enfance se désolidarise de l'ANAD à laquelle le ministère a interdit toute gestion d'établissement. Ensuite, l'association a abandonné tout projet de réouverture à Véronne et l'ancienne directrice Francine Villard a renoncé à tout rôle dans le nouvel établissement : bien qu'elle reste propriétaire des locaux de Génissieux, l'association a obtenu de sa part une promesse de vente. Enfin, l'association se désiste de tous ses recours contre l'administration. Dans ces conditions, la DDASS de la Drôme accorde, en accord avec le Ministère, un prix de journée de 391,30 francs à compter du 1<sup>er</sup> juillet à l'établissement de Génissieux. Celui-ci prend le nom de « La

---

<sup>25</sup> Commission régionale des institutions sociales et médico-sociales.

Pinède » et accueille 31 garçons de 14 à 18 ans.

Le 22 décembre 1982, la CRISMS se réunit à nouveau et étudie le nouveau projet de Centre éducatif et professionnel (CEP) « La Pinède » à Génissieux. L'établissement recevra en internat 40 garçons de 14 ans à la majorité et 10 externes de la même tranche d'âge, pour des séjours de 2 à 4 ans. Il serait équipé de plusieurs ateliers (boulangerie, cuisine, métiers du bâtiment, agriculture) et de classes scolaires. Une suite favorable est donnée au projet.

A la suite de la décentralisation, un arrêté est pris le 19 juin 1984 par le président du Conseil général de la Drôme pour autoriser l'établissement, maison d'enfant à caractère social, à recevoir 48 enfants. Mais au cours de l'année 1985, la fréquentation connaît une chute importante qui entraîne à nouveau une situation déficitaire grave. Dans sa séance du 27 décembre, le conseil d'administration décide de procéder à une restructuration qui consistera en plusieurs points : quitter les locaux de Génissieux, toujours propriété de Francine Villard et jugés trop inadaptés, installer deux structures d'hébergement à Romans-sur-Isère, réduire la capacité d'accueil de 48 à 22 enfants et ramener le tableau d'effectif du personnel de 24 postes et demi à 17. Les deux structures seront situées à Romans au 12 rue de la Banque et au Quartier des Ors.

#### 4.3. Le Foyer éducatif Romanais

Le Foyer éducatif Romanais, géré par l'Aide hospitalière à l'enfance, est autorisé comme maison d'enfants à caractère social (MECS) par arrêté du 1<sup>er</sup> août 1986. Il fonctionnera sous cette gestion associative une trentaine d'années durant.

Le 22 octobre 2012, un courrier conjoint des Foyers Matter et de l'Aide hospitalière à l'enfance - Foyer Educatif Romanais informe la Direction territoriale de la Protection judiciaire Drôme-Ardèche et le Département de la Drôme de leur volonté de rapprochement dans le cadre d'une convention de fusion. Les 21 mars et 1<sup>er</sup> avril 2014, le traité de fusion-absorption est signé par les parties, les Foyers Matter étant l'association absorbante, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le 20 juin 2017, un arrêté conjoint du Département et de la Préfecture de la Drôme autorise l'association « Aide Hospitalière à l'Enfance – Foyer Educatif Romanais » à céder au profit de l'association « Foyers Educatifs Romanais Matter » l'autorisation qui lui a été délivrée par arrêté en date du 1<sup>er</sup> août 1986 pour gérer son établissement dénommé « Foyer Educatif Romanais », sis 2 quai Chopin à Romans-sur-Isère, d'une capacité de 42 places.